



**Document d'Information
Communal
sur les RISques Majeurs
(DICRIM)**

Sommaire



Mot du Maire	P. 3
Définition du risque majeur ?	P. 4
Numéros et sites utiles	P. 5
Mouvement de terrain et remontée des nappes	P. 6
Risque cavités	P. 7
Risque sismique	P. 8
Feux de forêt	P. 9
Risque climatique	P. 10 à 12
Transport de matières dangereuses	P. 13 & 14
Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles	P. 15
informations alerte	P. 16

Mot du maire



Chers Savignois,

La sécurité des habitants de Savigny-sous-Faye est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la législation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il a pour objectif de sensibiliser la population de notre commune sur les risques naturels et technologiques encourus.

Ce présent document s'adresse à tous.

Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Ceux qui le souhaitent peuvent venir à la Mairie pour consulter un dossier qui sera actualisé en fonction de l'évolution de la connaissance de ces risques.

Afin de pouvoir continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

**Le Maire
Martine GODET**

**Pour en savoir plus:
Mairie de Savigny**

05 49 90 70 59

Définition du risque majeur



Deux critères caractérisent le risque majeur:

- une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer
- une **immense gravité**: nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Les différents types de risques majeurs sont regroupés en trois familles:

- Les risques naturels: feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, avalanche, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique
- Les risques technologiques: regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- Les risques de transports collectifs (personnes et matières dangereuses).

Quelles sont les cibles du risque majeur ?

les personnes,
les installations et équipements à l'origine de l'accident,
les biens et structures dans l'environnement et l'environnement naturel.

Quels peuvent être les facteurs aggravant le risque ?

La topographie et la géographie des lieux,
la constitution du sol et des sous-sols,
le climat local,
la végétation,
le réseau hydrographique,
les caractéristiques des flux de circulation,
la densité de population,
les activités humaines.

La commune de Savigny-sous-Faye est concernée par:

Les risques naturels: inondation, tempête, retrait-gonflement des sols et effondrements rocheux ou liés à la présence de cavités souterraines, ainsi que le risque climatique.
Les risques technologiques: les transports collectifs.

Numéros téléphoniques et sites internet



Mairie	05 49 90 70 59
Dépannage Sorégies	0810 505 050
Météo France	0892 680 242

Sites internet:

www.brgm.fr

www.catnat.net

www.meteofrance.com

www.oramip.org

www.sante.gouv.fr/canicule/

www.telera.irsns.org

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Risque mouvement de terrain



Un mouvement de terrains est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

La commune de Savigny-sous-Faye est concernée par les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

Faire en cas d'alerte:



Écouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
France Bleu Poitou:
87.6 Mhz



A l'extérieur:
fuir latéralement les bâtiments.



Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres.

Ne pas faire pendant l'alerte:



Ne téléphonez pas.
Libérez les lignes pour les secours.



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants s'occupent d'eux.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

Après l'alerte:

- ➔ Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur.
- ➔ Informez les autorités compétentes: mairie, pompiers, gendarmerie...
 - ➔ Mairie: 05 49 90 70 59
 - ➔ Gendarmerie: 17
 - ➔ Pompiers: 18 ou 112
- ➔ Se mettre à disposition des secours.

Risque cavité



Les différentes cavités, naturelles ou résultant de l'exploitation du sous-sol, peuvent être le lieu de mouvements divers (ravinement, chutes de blocs, affaissements, effondrements...).

La notion de cavité souterraine recouvre les concepts de cavité naturelle (cave, carrières, mines) située dans le sol ou le sous-sol.

Alerte:

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels et très localisés. Ils ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Faire pendant l'alerte



Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments



Ne revenez pas sur vos pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Après l'événement:

- Évaluez les dégâts
- informez les autorités

En cas d'effondrement de sol:



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Éloignez-vous de la zone dangereuse

Si vous avez connaissance de l'existence d'anciennes cavités pouvant entraîner des mouvements de terrain (cartes anciennes, textes...), veuillez en informer immédiatement la mairie.

Risque sismique



Un séisme provoque des vibrations du sol.
Ces secousses peuvent induire des glissements de terrains, des crevasses dans le sol, des chutes de pierres et l'effondrement de bâtiments.
La commune de Savigny-sous-Faye présente un risque modéré (niveau 3 sur 5).

Faire en cas d'alerte:



Écouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
France Bleu Poitou: 87.6 Mhz



A l'extérieur:
fuir latéralement les bâtiments.



Dans un bâtiment,
s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres.



Ne revenez pas sur vos pas

Ne pas faire pendant l'alerte:



Ne téléphonez pas.
Libérez les lignes pour les secours.



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants s'occupent d'eux.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

Après l'alerte:

- ➔ Évaluez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur.
- ➔ Informez les autorités compétentes: mairie, pompiers, gendarmerie...
 - ➔ Mairie: 05 49 90 70 59
 - ➔ Gendarmerie: 17
 - ➔ Pompiers: 18 ou 112
- ➔ Se mettre à disposition des secours.

Feux de forêts



Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière ou de type herbacée (prairies, pelouses...)
On parle de feu de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

La plupart des feux sont d'origine humaine par malveillance. Les incendiaires non volontaires pêchent par excès de confiance, méconnaissance du risque ou inconscience (cigarettes, barbecues...).

Les dépôts d'ordures et les travaux sylvicoles ou agricoles sont également à l'origine de feux.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été, mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période.

Si vous êtes témoin:

- Donnez l'alerte (pompiers 18 ou 112 – gendarmerie 17) en précisant le lieu.
- Ne vous approchez pas du feu.
- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Incitez au débroussaillage et arrosez les abords.



Faire en cas d'alerte:



Écouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
France Bleu Poitou:
87.6 Mhz



Mettez-vous à l'abri et évitez les activités extérieures. Restez au frais.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

Ne pas faire pendant l'alerte:



Ne téléphonez pas.
Libérez les lignes pour les secours.



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flamme.





Ne jamais s'approcher d'un feu.

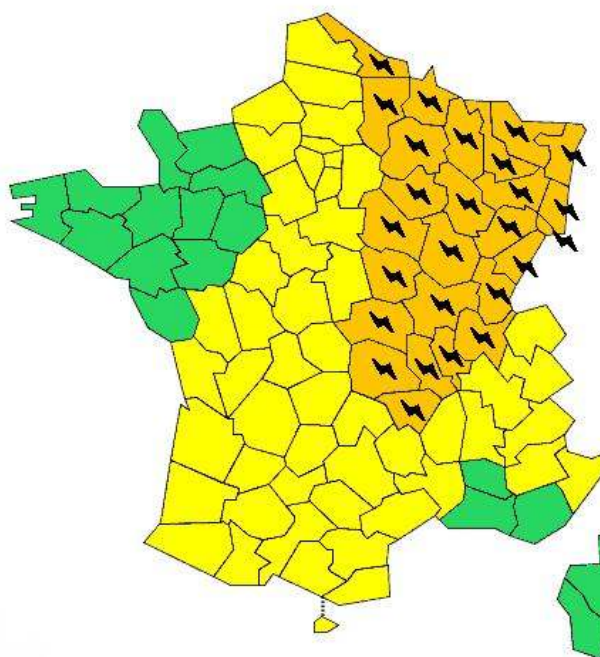
En cas d'évacuation:

- N'emportez que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais.
- Respirez à travers un linge humide.

Le risque climatique

Chaque jour Météo France diffuse une carte de vigilance qui met en avance quatre niveaux de risques:

-  Vert (niveau 1): Pas de vigilance particulière
-  Jaune (niveau 2): Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques
-  Orange (niveau 3): Soyez très vigilant
-  Rouge (niveau 4): Une vigilance absolue s'impose



 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Il existe différents risques climatiques:



Pluie inondation



orages



Vent violent



Neige/verglas



canicule



Grand froid

Le risque climatique



En cas de tempête:



Pendant

- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Mettez-vous à l'abri
- Fermez les portes et les volets
- Ne sortez sous aucun prétexte
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

Après

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre
- Faites attention aux chutes d'objets (cheminées, toitures...)
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.

En cas de canicule:



- Evitez les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes (12h – 16 h)
Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers, amples et clairs
- Fermez les volets et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure
- Ouvrez la nuit en provoquant des courants d'air
- Si vous le pouvez, dirigez-vous au moins deux heures dans des endroits climatisés
- Mouillez votre corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment
- Ne consommez pas d'alcool
- Demandez éventuellement conseil à votre médecin

Si une personne est victime d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Informez-vous sur les prévisions météo.

Le risque climatique



En cas de grand froid:



- Abritez-vous dans un abri dur
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève
- Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage
- Ne montez, en aucun cas, sur le toit pour le dégager
- Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques ou électriques qui peuvent céder sous le poids de la neige
- Habillez-vous chaudement
- Évitez de prendre votre voiture ou renseignez-vous sur les conditions de circulation
-

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le 115.

Dans tous les cas, écoutez la radio



Un registre des personnes âgées ou handicapées, particulièrement exposées aux effets climatiques, est tenu en Mairie.

N'oubliez pas de vous signaler si vous êtes dans ce cas ou si vous êtes isolé(e)s.

Risque transport de matières dangereuses



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

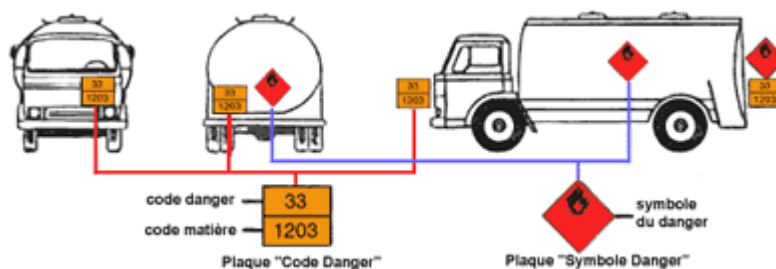
Si vous êtes témoin:

Donnez l'alerte (pompiers 18 – gendarmerie 17) en précisant:

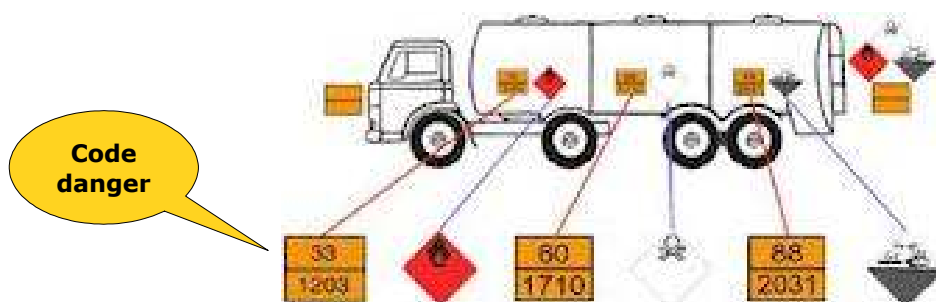
- le lieu exact
- si possible le code danger (voir ci-dessous)
- s'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ou de danger de mort imminent
- si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculairement au vent.

COMMENT ET OU REGARDER POUR REPERER UN OU PLUSIEURS CODES DANGERS ?

Un seul produit dans une citerne mono cuve



Plusieurs produits différents présentant des dangers différents



Risque transport de matières dangereuses



Consignes de sécurité

Faire en cas d'alerte:



Écouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
France Bleu Poitou:
87.6 Mhz



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Prenez une douche

Ne pas faire pendant l'alerte:



Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux.



Ne fumez pas et évitez toutes étincelles ou flamme.



Évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

Après l'alerte:

Aérer les habitations

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles



Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté le	Sur le JO du
Inondations et coulée de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulée de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulée de boue et mouvement de terrain	27/02/2010	1/03/2010	1/03/2010	2/03/2010

Equipements minimum conseillés à domicile, en cas d'alerte :

lampe torche avec piles, radio avec piles, bouteilles d'eau potable, médicaments courants pour une semaine et soins d'urgence, couvertures, extincteur, matériel de confinement, vêtements de rechange, vos papiers et un peu d'argent

